

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 19 décembre 2018

## #BAC 2021 PROJET DE CARTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS DES ACADÉMIES DE CAEN ET DE ROUEN

Le projet de carte des enseignements de spécialités proposés dans les lycées des académies normandes pour la classe de première de la voie générale à la rentrée 2019 est publié sur les sites internet des deux académies.

Les séries ES/L/S disparaissent car elles ne tenaient pas suffisamment compte de la diversité des talents et des aspirations des lycéens. Elles sont remplacées par des enseignements communs et des enseignements de spécialité : 3 en première et 2 en terminale. Ces enseignements permettront aux élèves de concevoir progressivement leur projet d'études et d'approfondir davantage les connaissances qui les feront réussir dans le supérieur. Les élèves actuellement en classe de seconde sont les premiers concernés par cette réforme.

Dans la cadre de cette transformation du lycée général, les académies de Caen et de Rouen ont travaillé à l'élaboration d'une carte des enseignements de spécialités dans les établissements publics et privés normands. Après avoir réalisé des sondages auprès des élèves et de leurs familles, les chefs d'établissement ont transmis aux autorités académiques leurs propositions d'ouverture d'enseignements de spécialité. Sur la base de ces propositions, un projet de carte régionale, tenant compte des équilibres territoriaux et du contexte de baisse de la démographie scolaire, a été élaborée

*. 7 spécialités sont proposées dans la très grande majorité des établissements :*

mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, histoire géographie – géopolitique et sciences politiques, humanités littérature et philosophie, littérature et langues vivantes.

*. 4 spécialités font l'objet d'implantations académiques par bassin de formation :*

langues et cultures de l'Antiquité, numérique et sciences informatiques, arts, sciences de l'ingénieur.

Le projet de carte des enseignements de spécialités par établissement est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ac-caen.fr/2018/12/18/bac-2021-carte-des-enseignements-de-specialites-des-academies-de-caen-et-de-rouen/>

La carte a déjà été soumise aux conseils académiques de l'éducation nationale (CAEN) et le sera en janvier, aux comités techniques académiques (CTA) et commissions de concertation de l'enseignement privé.

Les élèves qui souhaiteront suivre une spécialité non proposée dans leur établissement de secteur pourront faire des demandes de dérogations. Celles-ci seront traitées en fonction des effectifs des établissements demandés et des critères nationaux déjà existants.

Le nouveau baccalauréat tient compte des aspirations des lycéens, pour leur donner les moyens de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.